

# Les Franches-Montagnes et Centre-Jura

Autor(en): **Paupe, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824733>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en question est susceptible d'être développée ou si dans l'optique de l'économie nationale, il semble justifié de la classer dans les territoires voués à l'abandon. » Du point de vue économique, une région à population dispersée et économiquement stationnaire peut être développée à la condition que ses facteurs d'implantation soient suffisamment diversifiés et que leur éventail soit à même d'exercer un attrait sur les branches d'activité dont le développement promet de stimuler la tendance à l'agglomération. Au surplus, il importe avant tout, que l'aide au développement d'une région ne soit pas contraire aux intérêts de l'ensemble du pays. »<sup>3</sup>

L'image que donne notre région à l'extérieur est, qu'on le veuille ou non, déterminante de notre avenir. Soyons suffisamment intelligents pour prendre la place qui nous est due. Mais l'aspect extérieur de notre action ne doit pas cacher tout ce qui peut être fait sur le plan interne uniquement. L'évolution technologique, l'ampleur des investissements réalisés exigent de plus en plus que les communes collaborent. Dans les faits, une coopération active se manifeste déjà (Centre régional d'incinération des ordures, CRIDOR, IGESA, problèmes d'adduction d'eau, etc.). D'autres efforts doivent encore porter leurs fruits essentiellement en matière de santé, d'instruction publique, ou même d'équipements sportifs. L'idée de région est suffisamment riche en elle-même pour ne pas être un carcan qui empêche des ententes plus limitées qui ne peuvent concerner que quelques communes, en raison d'intérêts précis et géographiques déterminés. Nous citerons pour exemple le Syndicat intercommunal du Crêt-du-Loche qui associe les communes du Loche et de La Chaux-de-Fonds à l'aménagement et au développement d'une zone intercommunale destinée à recevoir des équipements collectifs divers.

Voici donc posés quelques éléments de réflexion qui démontrent la nécessité, pour toutes les communes, de trouver les moyens de vivre en symbiose si elles entendent conserver intact leurs chances de maintenir vivante cette partie du Jura.

En définitive, la meilleure façon de montrer l'attachement que l'on éprouve pour sa commune est de lutter pour le développement de la région où elle se trouve.

C. A.

<sup>3</sup> Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles. p. 25.

## **Les Franches-Montagnes et Centre-Jura**

**par Pierre PAUPE, maire de Montfaucon,  
président de l'Association des maires des Franches-Montagnes**

### **Motivation d'une adhésion**

Désavantagées sur le plan économique et géographique, situées en dehors des axes économiques qui longent et côtoient les grandes voies de communication, partie intégrante de ce Jura suisse qui de Bâle au Léman se dépeuple au profit des cités urbaines du Plateau, les Franches-Montagnes s'interrogent sur leur avenir.

Mettant en exergue sa récession démographique, le recensement de 1970 fut une nouvelle sonnette d'alarme : de 1960 à 1970, ce Haut-Plateau a perdu 424 habitants, soit l'équivalent d'un village comme Montfaucon. Dans leurs premiers commentaires sur les résultats de ce recensement, les économistes les plus sérieux présagent une poursuite, voire une accélération de ce dépeuplement des zones de montagne au profit des villes de la plaine.

Devant ce nouveau cri d'alarme, les autorités des communes des Franches-Montagnes et l'Association des maires en particulier se sont penchées sur le problème en tentant de cerner les éventuels remèdes à apporter. Lors de conférences publiques et de cours organisés dans plusieurs villages par l'Université populaire, les responsables de la Commission jurassienne d'aménagement du territoire, en particulier M. Denis, professeur de géographie humaine à l'École cantonale de Porrentruy, ont insisté sur le danger réel d'une accélération du dépeuplement des Franches-Montagnes.

Des statistiques démontrèrent bientôt le phénomène d'urbanisation que connaît notre pays. Si en 1850, le 68 % de la population suisse vivait dans des localités de moins de 2000 habitants, la concentration dans les villes allait ramener ce pourcentage à 48 % en 1900, 32 % en 1950 pour aboutir à 22 % seulement en 1970.

Durant la même période, les villes de plus de 5000 habitants qui n'absorbaient que le 25 % de la population en 1850 en comprenaient 30 % en 1900, 48 % en 1950 et 59 % en 1970.

Comment doit réagir une région comme la nôtre dont aucun village n'atteint 2000 habitants ?

Notre Haut-Plateau connaît d'autres difficultés. Sur le plan industriel, les concentrations horlogères s'effectuent le plus souvent au détriment des entreprises familiales de nos villages et, à quelques exceptions près fort heureusement, on doit regretter de voir les pouvoirs de décision quitter notre région au profit des centres urbains.

En outre, le manque de diversification dans le domaine de l'industrie accentue l'exode des jeunes sortant d'apprentissage ou d'études et qui recherchent des emplois conformes à leur formation et à leur qualification professionnelle.

La restructuration de notre agriculture, imposée par une mécanisation généralisée, a sonné le glas définitif du paysan-horloger et a conduit à une nette régression de la population agricole ; 185 exploitations (soit le 26 %) ont disparu de 1955 à 1969 alors que le nombre des exploitations dont le chef exerce l'agriculture à titre principal a passé de 613 à 440.

Ce phénomène irréversible de disparition des petits domaines agricoles au profit d'un agrandissement de la surface moyenne des exploitations agricoles est un facteur de dépeuplement supplémentaire, preuve en est le nombre de fermes inhabitées trop souvent vendues à des étrangers comme résidences secondaires.

C'est dans ce contexte d'interrogation que les premiers contacts entre les communes du Jura neuchâtelois — dont les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle connaissent les mêmes phénomènes de dépeuplement — et celles des districts jurassiens du Vallon et des Franches-Montagnes se sont intensifiés. Centre-Jura était né.

## **Phénomène général de régionalisation**

D'aucuns ont certes reproché aux Francs-Montagnards de lorgner du côté du Jura neuchâtelois en dépit d'une frontière intercantonale. Sur ce plan également le réalisme s'impose et chacun sait que le phénomène général de régionalisation que nous connaissons ignore les frontières cantonales. Pensez-vous que Laufon puisse échapper à l'attraction naturelle et bénéfique que la cité industrielle bâloise exerce sur elle ?

Bien avant la constitution de Centre-Jura, la ville de La Chaux-de-Fonds fut le pôle d'attraction économique, commercial et culturel de notre Haut-Plateau. L'industrie horlogère contribua puissamment à unir les deux régions. Il suffit pour s'en persuader d'ouvrir l'annuaire téléphonique et de constater le nombre important des familles francs-montagnardes établies dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Ce phénomène naturel de régionalisation s'est accentué par des réalisations concrètes telles que CRIDOR (Centre régional d'incinération des ordures ménagères) et la collaboration entre le corps médical et les hôpitaux des Franches-Montagnes et de La Chaux-de-Fonds où de nombreux patients francs-montagnards se font soigner. En ce qui concerne la régionalisation hospitalière on a pu lire récemment les démarches entreprises par les communes du Haut-Plateau en vue d'obtenir une convention entre l'Etat de Berne et la ville de La Chaux-de-Fonds en vue d'alléger quelque peu les charges des nombreux patients francs-montagnards soignés dans l'établissement de la métropole horlogère.

C'est dans le cadre de ce phénomène naturel de régionalisation, phénomène marquant une diminution de l'importance de la commune au profit de la région que les communes du Haut-Plateau franc-montagnard ont adhéré à Centre-Jura.

### **Ce que les Franches-Montagnes attendent de Centre-Jura**

Après de nombreuses séances où la réflexion a porté avant tout sur le dépeuplement de nos régions, les difficultés d'un développement industriel et l'importance des voies de communication, le groupe de travail Centre-Jura a pris l'heureuse décision de procéder à un diagnostic de la région par la mise sur pied d'une étude socio-économique. Ce travail, confié au Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel, dirigé par les professeurs Juvet et Maillat, devrait nous assurer une vision réaliste des choses tout en mettant en évidence les ressources naturelles et les potentialités agricoles, industrielles, commerciales et touristiques de notre région.

Il ne s'agit nullement de se liguer contre qui que ce soit mais au contraire d'essayer d'y voir un peu plus clair en s'identifiant et en se situant mieux dans la réalité locale et régionale.

Pour être efficace, cette analyse de la réalité démographique et économique actuelle ne devra pas se complaire à un seul niveau académique mais déboucher sur des propositions concrètes qui permettront aux autorités et aux populations de prendre leurs responsabilités en acceptant ou en refusant les solutions de développement proposées. Cette étude socio-économique s'insère pleinement dans la ligne de conduite préconisée par la future loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne.

## **Inégalités d'influence entre villes et campagnes**

Dès le début des travaux de Centre-Jura, d'aucuns ont taxé d'audacieux les Francs-Montagnards qui osaient se mesurer aux représentants des villes du Jura neuchâtelois prétextant avant tout l'inégalité d'influence vu la disproportion des populations et des moyens économiques. A ce sujet également il y a lieu de respecter la réalité des faits. Soucieux d'assurer la totale liberté des communes ayant donné leur adhésion de principe au nouvel organisme, le groupe de travail a volontairement renoncé à donner à Centre-Jura une personnalité juridique trop engageante. Ainsi au terme de l'étude socio-économique actuellement en cours, c'est-à-dire au moment où des décisions de réalisation devront être prises, chaque commune conservera encore sa totale indépendance de participation ou de retrait.

### **Les Franches-Montagnes ont-elles renoncé à elles-mêmes ?**

Si l'adhésion des communes du Haut-Plateau au groupe de travail Centre-Jura nous apportera d'utiles renseignements sur la situation actuelle et nos potentialités, si cette régionalisation intercantonale est plus que souhaitable en particulier en ce qui concerne les grandes infrastructures régionales (écoles, hôpitaux, équipements industriels et touristiques) sans oublier l'importance vitale des voies de communication tant ferroviaires que routières, domaine dans lequel la plus étroite collaboration est indispensable, il n'y a pas lieu de se leurrer et de croire au miracle des solutions toutes faites.

Chacun des villages des Franches-Montagnes, chacune de nos communautés devra façonner son avenir. Encore et toujours le développement de chacune de nos localités sera ce que leurs autorités et leurs habitants voudront bien qu'il soit.

C'est pourquoi à côté d'une adhésion à Centre-Jura qui ne pourra que leur être bénéfique sur le plan des infrastructures auxquelles nous avons fait allusion ci-dessus, les Franches-Montagnes devront nécessairement s'acheminer vers la constitution d'une microrégion allant de La Ferrière à la Courtine dont les tâches principales seront des réalisations d'équipement plus régionales.

Constituant une entité régionale bien définie, au caractère particulier, les Franches-Montagnes devront tout mettre en œuvre pour être reconnues comme « région » au sens de la future loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne ; même si elles ne comprennent pas les 20 000 habitants requis et si aucune de ses localités ne joue encore le rôle de centre attractif propre à une région. Cette reconnaissance sera pour notre Haut-Plateau le gage le plus sûr d'émarger au maximum à l'aide que pourraient nous assurer tant la nouvelle loi cantonale sur le développement de l'économie que la future loi fédérale citée.

En conclusion, nous souhaitons vivement que chaque Franc-Montagnard prenne conscience des réalités de l'heure et des difficultés auxquelles notre génération est confrontée. Pour notre part nous souhaitons vivement que cet éveil à la réalité régionale se poursuive persuadé que nous sommes que l'activité déployée par Centre-Jura ne peut être que bénéfique pour notre région tant il est vrai que seul le progrès engendre le progrès.

**P. P.**